



**PRÉFET  
DES ALPES-  
DE-HAUTE-  
PROVENCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

Digne-les-Bains, le 23 novembre 2023

**Élection municipale partielle complémentaire à SAINT-JEANNET  
les dimanches 11 et 18 février 2024**

À la suite du décès de Mme Jacqueline Pierrisnard, Maire de la commune de Saint-Jeannet, il est nécessaire de pourvoir à la complétude du conseil municipal, conformément à l'article L 258 du code électoral.

Aussi, les électeurs de la commune de Saint-Jeannet **sont convoqués le dimanche 11 février 2024 de 8h à 18h pour un premier tour de scrutin**, en vue de procéder à l'élection d'un conseiller municipal. **Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le dimanche 18 février 2024.**

**Les déclarations de candidature sont obligatoires uniquement pour le 1<sup>er</sup> tour de scrutin.** Les candidats non élus au 1<sup>er</sup> tour sont automatiquement candidats au second tour. Les candidats qui ne se seraient pas présentés au 1<sup>er</sup> tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au 1<sup>er</sup> tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir.

Les déclarations de candidature seront rédigées sur l'imprimé Cerfa n°14996\*03 disponible en ligne via le lien internet suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R34319>

Chaque candidat dépose ou fait déposer par un mandataire sa candidature à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (bureau des collectivités territoriales et des élections), selon le calendrier suivant :

Pour le 1<sup>er</sup> tour :

- **le jeudi 25 janvier 2024** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Pour le 2<sup>e</sup> tour :

- **le mardi 13 février 2024** de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Si le candidat est ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, il doit également joindre une déclaration certifiant qu'il n'est pas déchu du droit d'éligibilité dans l'État dont il a la nationalité.

**Service de la communication interministérielle  
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10  
Mél : [pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr)

Préfecture  
8 Rue du Docteur ROMIEU  
04016 Digne-les-Bains Cedex